Vol. 3, No. 1
Juin 2026

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SUR LES SOCIETES ET LES CIVILISATIONS

Laboratoire d'Analyse et de Recherche
sur les Sociétés et civilisations
(LARSOC)

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 BP V 18 Bouaké 01
revuecahiersdelarsoc@gmail.com

Les Cahiers du LARSOC, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

revuecahiersdelarsoc@gmail.com

https://revuecahiersdu.larsoc.net/

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041

https://sjifactor.com/passport.php?id=23917

SJIF 2025 = 5.168 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025)



Périodique : semestriel

Vol. 3, No. 1, 2026

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

SANGARÉ Souleymane
Histoire médiévale de l'Afrique occidentale
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité de rédaction

Rédacteur en Chef :

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Histoire médiévale de l'Europe occidentale
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef adjoint :

TRAORÉ Siaka
Histoire moderne et contemporaine
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction :

YAPI Fulgence Thierry
Histoire de l'Antiquité
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire adjoint de la rédaction :

YÉO Mitanhatcha
Archéologie
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Membres du Secrétariat de la rédaction

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
TRAORÉ Siaka
GNAMIEN Kouamé Moïse
YAPI Fulgence Thierry
YÉO Mitanhantcha
OULAI Fabrice
FADIKA Massandjè Kano
OUATTARA Issouf

Commissaires aux comptes

YAO Élisabeth
Histoire contemporaine
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BROU N'Goran Alphonse
Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorière de la rédaction

KRÉ Henriette
Histoire médiévale de l'Europe occidentale
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorier adjoint de la rédaction

YAO Koffi Léon
Histoire contemporaine
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Web Master
KOUAKOU Kouadio Sanguen
Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ADDO Mahamane Addo
Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ARCHER Maurice
Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu
Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa
Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BAMBA Assouman
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BINATE Issouf
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane
Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

BROU Émile Koffi
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITÉ Moussa
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DAKITE Samba
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van
Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

ÉKANZA Simon Pierre
Professeur Titulaire, Doyen honoraire

GADO Alpha Boureima
Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATÉ Doulaye
Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

KONE Issiaka
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONIN Sévérin
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon
Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

LATTE Egue Jean-Michel
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

MORITIÉ Camara
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire
Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

SEYNI Moumouni
Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

SORO Donissongui
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

TROH Deho Roger
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

ADDO Mahamane Addo
Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu
Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa
Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BINATE Issouf
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane
Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

BROU Émile Koffi
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda Pondalla
Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DÉDÉ Jean-Charles
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITE Moussa
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van
Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

IBRAH Maman Moutari
Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATE Mahamoudou
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONÉ Yacouba
Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

KONIN Sévérin
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon
Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU N´Dri Laurent
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane
Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

NAMOI Célestine
Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

NOGBOU M´Domou Éric
Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire
Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

POLITIQUE ÉDITORIALE

Les cahiers du LARSOC est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue,

Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (…), d'accroitre le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (…) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

> Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

> « le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.
Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.
Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traïson et mort de Richart Deux roy Dengleterre,* éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.
Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II,* vol. I, Londres, Longman.
Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H,* Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.
Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.
Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge,* Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.
Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XVe et XVIe siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.
Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, … : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.
Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/ année de la consultation par l'usager).
Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html (17/6/2023).

N.B :

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de …
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Département d'histoire, Université Alassane Ouattara

SOMMAIRE

Cédric-Aurel MANZENZA: Le culte funéraire égyptien dans les réalités de la vie après la mort physique (2778-2263av. J.-C) » ……..……...….. 14-29

Djézié Guénolé Charlot BENE BI : **Les pratiques de salubrité dans les villes commerciales du Soudan occidental médiéval durant les échanges transsahariens (VIIIe -XVIe siècle) ……. 30-40**

Konan Parfait N'GUESSAN : **Le travail des femmes dans la ville de Paris au XIIIe siècle : entre volonté normative des pouvoirs publics et considérations genrées ……..... 41-59**

Amon Guy Serge ATCHIE: **Les femmes des sociétés littorales ouest-africaines dans le commerce transatlantique de 1445 à 1530 …….……. 60-75**

Ama Pélagie ABISSA, Pédiomatéhi Ali COULIBALY : **La place des minorités chrétiennes dans le sultanat ayyubide (1171-1250) …….…… 76-90**

Mahamadi KOALA : **Les Waala en pays nuni : origines, trajectoire migratoire et contribution à l'implantation musulmane (XVIIIe – XXe siècle) ……..……...91-104**

Yves Victor NGONO : **Clio ou Sechat : à la recherche de la première muse de l'histoire dans l'Antiquité ……...……..……. 105-117**

Somolo Alain OKOUMAN : **Esclavage et traite des esclaves dans l'empire du Ghana des origines au XIIIe siècle …….……. 118-135**

Kouamé Kossonou Frédéric SECRE **: La mission diplomatique britannique au Brong Djaïman en 1889 à travers le témoignage de Richard Freeman …….. 136-155**

Mlan Kouakou Pierre ANZIAN : **Rites funéraires Agni Moronou et foi chrétienne : interactions, tensions et processus d'inculturation …… 156-179**

Anin Patricia-Claire N'CHO : **Au-delà du tyran impie : une relecture de l'identité et de la légitimité de Sonni Ali dans l'empire Songha …… 180-194**

Sabougnouman KONÉ : **ECG et ivoirisation : modernisation publique de la commercialisation des produits vivriers en Côte d'Ivoire (1970-1980) …… 195-213**

Yao Dieudonné KOUASSI, Christian Michel LATH, Koffi Elysée KOUAKOU : **Impact physico-environnementaux de l'extraction minière illégale dans la sous-préfecture de Grégbeu (centre ouest ivoirien) ……..……..…… 214-228**

Jean Baptiste KOFFI : **L'immigration africaine : entre normativité vitale et constructivisme socio-biologique ……...……. 229-243**

Aissata Kane-LO : **Former aux métiers du patrimoine immatériel en contexte postcolonial : enjeux pédagogiques et responsabilités professionnelles .....…… 244-263**

Méfégbé MÉITÉ : **L'écranisation globale et la désintégration de la société ……..… 264-276**

Katcha HILI : **Analyse des causes et des conséquences de l'émigration sur l'Afrique …….....……. 277-289**

Amani KOFFI : **La morale dans l'Égypte ancienne : une analyse des maximes de Ptah-Hotep et d'Ani …….…….. 290-307**

Gnirgnamsoubi TOUMOUDAGOU : **Profils et mobiles migratoires des descendants de la diaspora béninoise de Côte d'Ivoire au Bénin : entre stratégies d'adaptations et représentations sociales ……..…… 308-326**

Pougdwendé Léandre GUIGMA, Mahounami Solange KPOGBEMABOU : **Repenser la formation et la pratique de l'architecture et de l'urbanisme en Afrique noire francophone, à partir des langues, des cosmogonies et ontologies africaines …….……. 327-339**

Nohan SIDIBE : **De la difficile maîtrise des effectifs aux précaires conditions de vie et de travail des travailleurs africains en Côte d'Ivoire (1893-1920) ……..…… 340-363**

Baraou HALADOU SALE :**Médecine traditionnelle nigérienne, praticiens, pathologies et diagnostic pendant la période coloniale (1900 à 1960) …….……..….. 364-380**

Ibrahima SAWADOGO, Oumar LINGANI : **Évaluation de la compétence des enseignants de français à l'analyse de la situation éducative …….……. 381-393**

Pascal Iheanacho OHANMA : **Pratiques et représentations du français chez les commerçants transfrontaliers du sud-ouest du Nigéria : étude de cas dans les marchés de Seme et d'Idiroko ……. 394-409**

Yacouba FOFANA, Tiéba YÉO, Pori DIABATÉ : **La région de la Bagoué dans le grand commerce ouest-africain (XIXe-XXe siècles) …….. 410-425**

Grâce Fetana Zroh DEMAIN épse Diby : **Le pagne traditionnel Dan : Origine et valeur socioculturelle ……... 426-440**

Ousmanou BASSIROU : **Automatisation des tâches administratives et gestion des lycées de l'arrondissement de Garoua II, Nord-Cameroun ……. 441-451**

Nonhoua Thomas SEKONGO, Attchoumounan Paulin OUATTARA: **L'humanisme médical à l'épreuve de l'Intelligence Artificielle (IA) ……..……. 452-468**

Sasso Sidonie Calice YAPI, Bienvenue TONOUMI : **Perception de la contraception chez les adolescentes ……..…….. 469-482**

Iwikotan Arnaud TCHEDE, Nestor LABIYI, Jules DETONDE : **Traditions orales et approche archéologique de l'histoire des Oman Ola d'Ogomou (Moyen-Bénin) ……..... 483-494**

Dago Thomas DADIE : **Outillage et techniques culturales en Grèce classique ……..… 495-510**

Noaga BIRBA, Sévérin BADO, Sombéwendin Hubert OUEDRAOGO : **Forge traditionnelle chez les Lyela de Reo (Burkina Faso) : typologie et fonctions des forgerons …….. 511-527**

Victor NIKIÉMA, Ténihan TRAORÉ: **Le patrimoine culturel matériel et les menaces dans la chefferie traditionnelle de Zorgho ……..……...…… 528-543**

Koffi Noé KONAN, Dja André Ouréga Junior GOKRA : **Communication et RSE dans la gestion de la santé et sécurité au travail dans les entreprises agroindustrielles en Côte d'Ivoire ……..…… 544-557**

Sidy NDOUR **: L'archéologie du paysage : un essai théorique et méthodologique ……. 558-583**

Emmanuel BAYALA, Inoussa SALOGO : **Caractéristiques rythmiques et mélodiques des musiques des lyèla de la Province du Sanguié (Région de Nando du Burkina Faso) ……. 584-600**

Mitanhantcha YEO: **L'usage de la céramique dans la médecine traditionnelle à Gbêkêkro (Centre ivoirien) …….. 601-613**

Sinaly TRAORÉ : **Entrepreneuriat informel et inclusion économique en Côte d'Ivoire …….……..... 614-628**

Issifou TARNAGDA : **Les nasales en *bisa barka* (Première partie) ……..…… 629-641**

Koffi Saint-Marc AHOUSSOU, Koffi Stanislas KOUAKOU, Kouadio Joseph KRA **: L'industrie hôtelière au service de l'attractivité territoriale de la ville de Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire) …….. 642-652**

Nanbidou DANDONOUGBO, Edoh Emmanuel BODJRO : **Le sanctuaire Hebiesso, *Sovi* : un cadre de formation artisanale en pays Ouatchi (XVIIIe-XXe siècle) ……. 653-671**

Winso Banfo Claude SOMÉ : **Le Syndicat des chefs traditionnels de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) : un cadre de défense des intérêts de la chefferie (1946-1960) …… 672-690**

Aboubekr THIAM, Alassane DIOP : **L'image comme langage pédagogique dans les jeux sérieux en contexte africain : enjeux de médiation et reconfiguration des modes de transmission des savoirs ……..……...……..… 691-713**

Laouali ISSA SALIFOU, Abdou IDRISSA: **Les écoles coraniques itinérantes au Niger : une sociohistoire de la mobilité éducative islamique (1900-2024) ……..……. 714-735**

Bouais KONE : **Les réfugiés politiques guinéens en Côte d'Ivoire 1958 à 1984 …… 736-750**

Kubertezié Eric SOMDA : **Milieu de travail et santé mentale au travail chez les enseignants du primaire et du secondaire public d'Abidjan ……. 751-767**

Noaga BIRBA, Brahima OUEDRAOGO : **Étude comparative des assemblages céramiques des sites archéologiques de Niapa et de Sandogo dans la province du Kourwéogo……..768-783**

Jacquinot BAMBA BISSELE : **Discours pontifical et gouvernance morale : lecture argumentativo-lexicale d'une allocution papale au Cameroun …… 784-796**

Benjamin EYOUNGA : **La valeur contemporaine de la philosophie rousseauiste de l'éducation : une éthique sociale et environnementale ……..…. 797-822**

Oumar OUATTARA: **L´amélioration du systeme de passation des marches publics, un moyen pour promouvoir la competitivite des pme locales ……..……..…….. 823-841**

Sidonie Youa LYADAN Epse KAMALAN: **Negotiating Tradition: Women's Sociocultural and Linguistic Transformations in Ébrié Urban Communities of Abidjan ……..……. 842-856**

Oumarou ADAMOU IDE, Sani ALOU WAWA : Reinforcing **Symbiosis Living in Nigerien Oral Poetry: A contribution of Malam Mamane Barka through *Amairam* …….……. 857-871**

Yhattey Hervé Thierry AGUIE : **Gestion des ressources forestières et exploitation minière à Yaouré de la période précoloniale au xxe siècle …….. 872-887**

N'founoum Parfait Sidoine KOUAME : **La continuité de la transhumance pastorale en Côte d'Ivoire (1968-2002) : entre échec des politiques d'intégration et stratégies de résilience des Peuls pasteurs du nord ivoirien ……. 888-909**

Guilga François de Paule YAMBRESSINGA : **La problématique de l'enseignement de l'éducation civique au post-primaire et secondaire au Burkina-Faso de 1960 à 2024 ……..… 910-932**

BABAROU: **Fulani and Hausa wedding practices in the working-class neighborhoods of in Garoua (Cameroon)…….…….. 933-946**

Nadine Carole NGON : **L'héritage africain dans les noms colombiens ….…….... 947-962**

Mamadou Vieux Lamine SANÉ: **Université numérique et professionnalisation en Afrique francophone ……...…… 963-981**

Koffi Alain KOUASSI: **Patronymes et préservation de l'identité culturelle d'un peuple : état des lieux en pays koulango (XVIIIe - XXe siècle) …… 982-998**

Salomé Michelle Rose EDIMA : **La Femme bulu et la promotion de l'art culinaire patrimonial au Sud-Cameroun face à l'essor des plats internationaux (1984-2025) ……... 999-1019**

Yannick ZO'OBO : **Le foncier indigène dans la tourmente de l'exploitation forestière au Cameroun (1896-1948) ……..... 1020-1030**

Le patrimoine culturel matériel et les menaces dans la chefferie traditionnelle de Zorgho

Victor NIKIÉMA

Docteur en Histoire de l'art et patrimoine culturel
Université Norbert Zongo
vnikiema@yahoo.fr

Ténihan TRAORÉ

Doctorante en Archéologie
Université Joseph KI-ZERBO
tenihant@gmail.com

Résumé

Le patrimoine culturel est très important pour la vie d'un peuple. Il permet à l'homme d'écrire son histoire et d'exporter ses valeurs. Cependant, le patrimoine culturel se trouve souvent menacé par plusieurs facteurs.

À Zorgho, le patrimoine culturel est en partie menacé aussi à cause de l'ignorance de la population locale ou de la négligence des acteurs politiques. Cette situation n'est pas sans conséquence sur ce patrimoine culturel. Certains sites naturels subissent des méfaits de l'action humaine. Il s'agit du baobab sacré ou *Naab*-gãag-*toεεga*, de la rivière sacrée ou Sura. Aujourd'hui, le patrimoine culturel est devenu un bien identitaire permettant une meilleure cohésion des sociétés. Protéger le patrimoine culturel, c'est donc contribuer à la sauvegarde des valeurs culturelles identitaires, à sa transmission aux générations futures et au développement touristique. L'objectif de notre travail est de faire ressortir le patrimoine culturel matériel et les différentes menaces anthropiques qui pèsent sur celui-ci. Pour atteindre cet objectif, nous avons consulté des documents écrits et effectué des travaux de terrains. Le présent article s'articule d'abord autour de la présentation des sites naturels et historiques dans la chefferie traditionnelle de Zorgho, ensuite de l'identification des menaces et enfin les politiques de leur sauvegarde.

Mots clés : Zorgho, patrimoine, aménagement, site, protection

Abstract

The cultural patrimony is very important in the life of people. Thank to it, human writes his history et exports his values. The cultural patrimony is however threatened by several factors. In Zorgho, the cultural patrimony is also threatened by the ignorance of local population or the inattention of the political actors. This situation is not without consequences on this cultural patrimony. Certain natural sites undergo the misdoings of human action. It is the damned baobab or *Naab*-gãag-*toεεga*, the sacred river or Sura. Nowadays, the cultural patrimony has become a good of identity and favors a better cohesion of societies. Protecting the cultural patrimony is to contribute to the safeguard of identitary cultural values, its transmission to the future generations, and touristic development. The objective of our work is to exhibit the cultural patrimony of Zorgho and the different anthropic threats that it encounters. To reach the objective, we have consulted written documents and done investigations on the ground. The present article enunciates first, the presentation of the natural and historic sites in the traditional chiefdom of Zorgho, second, the identification of anthropic threats, and finally the political for their safeguard.

Key words: Zorgho, patrimony, arrangement, site, safeguard

Introduction

La situation géographique d'une zone d'étude est très capitale pour bien la décrire et mieux appréhender ses potentialités culturelles. Les limites de la chefferie de Zorgho correspondent approximativement à la commune de Zorgho qui couvre une superficie de 453,48 km^2, soit 10,87% de la superficie totale de la province du Ganzourgou (V. Nikiéma, 2025 : 5). Située dans la région du Plateau central, Zorgho est le chef-lieu de la province du Ganzourgou et regorge d'un riche patrimoine culturel. Celui-ci est un témoin crucial de l'histoire et de l'identité de la population de Zorgho. La chefferie de Zorgho regorge d'importants sites historiques et naturels dont les plus représentatifs ont été identifiés. La loi n°022-2023/ALT portant protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso définit le patrimoine culturel comme étant « *Les biens culturels publics ou privés, matériels ou immatériels, religieux ou profanes, transmis de génération en génération, et dont la sauvegarde, la conservation ou la valorisation présente un intérêt historique, mémoriel, artistique, scientifique, symbolique, légendaire ou pittoresque* ». Il englobe les sites naturels et historiques qui, ensemble, forment un héritage collectif. Il constitue un élément fondamental pour un peuple, car il représente son identité. C'est un repère de mémoire et d'archives permettant de valoriser et de préserver l'histoire, la diversité et la richesse culturelle d'une population. Il constitue également un élément important pour l'écriture de l'histoire.

Cependant, ce patrimoine est confronté à de nombreuses menaces tels que les aléas climatiques, l'urbanisation accélérée, la pression foncière, l'insuffisance de règlementation adaptée et souvent le manque de sensibilisation qui mettent en péril sa transmission aux générations futures. Ce travail s'articule autour de la question suivante : quels sont les éléments du patrimoine culturel matériel sous menaces à Zorgho ? Nous partons de l'hypothèse selon laquelle les textes internationaux et nationaux sur le patrimoine culturel protègent d'office le patrimoine culturel matériel de Zorgho. L'objectif général est d'analyser les sites historiques, naturels et leurs menaces dans la chefferie traditionnelle de Zorgho. Dans la présente recherche, nous examinons d'abord les potentialités du patrimoine culturel de Zorgho, ensuite les menaces qui pèsent sur le patrimoine culturel et enfin les politiques de sauvegarde nécessaires pour garantir sa pérennité.

1. Méthodologie

Une approche méthodologique a été indispensable dans la réalisation de cet article. La démarche adoptée ici se subdivise en deux parties à savoir la recherche documentaire et les travaux de terrain.

1.1. La recherche documentaire

La recherche documentaire avait pour but d'identifier les documents encadrant les travaux d'aménagement et les politiques d'aménagement de Zorgho. Cette démarche visait également à passer en revue les documents portant sur l'histoire et le patrimoine culturel matériel et leur sort dans l'aménagement du territoire et l'urbanisation accélérée à Zorgho. Pour cela, quelques écrits ont été consultés sur ce sujet dont des ouvrages, des thèses de doctorat et des mémoires de maîtrise.

L'exploitation des documents écrits a été facilitée par des fiches de lecture pour chaque document. Par la suite, chaque document a fait l'objet d'une critique externe et interne afin d'en vérifier l'authenticité, d'en apprécier la fiabilité et d'en relever les forces et les limites.

1.2. La recherche de terrain

Notre travail s'inscrit dans une recherche de terrain. Pour ce faire, nous avons mené nos enquêtes orales dans l'espace culturel *moaaga* de Zorgho. Les entretiens ont concerné des personnes ressources issues de différentes catégories sociales et dépositaires de responsabilités coutumières variées, allant des autorités traditionnelles (chefs de village et de terre) et en passant par les autorités municipales. La recherche de terrain a consisté à recueillir des informations sur l'implication des populations dans l'élaboration des politiques ou la mise en œuvre des politiques de développement local. Elle a permis de comprendre que les populations locales et surtout les gardiens du patrimoine culturel n'avaient pas été consultés lors du premier aménagement du terroir à Zorgho. Les populations ne sont pas consultées en amont dans l'élaboration des plans d'urbanisme. Des appareils de photos et d'enregistrement audio ont été utilisés pour l'occasion. Les entretiens se sont réalisés en individuel. Les informations ont été collectées dans la langue locale, le *moore*, puis traduites et transcrites en français, mises sur fiches et classées par thèmes et sous-thèmes pour faciliter le traitement des données. Cette démarche nous a permis d'avoir des résultats qui sont la présentation des sites naturels et historiques dans la chefferie traditionnelle de Zorgho, l'identification des menaces et les perspectives de leur sauvegarde.

2. **Résultats**

2.1. La présentation du site historique et culturel

Notre zone d'étude regorge un patrimoine culturel riche et varié. Dans cette partie, nous abordons dans un premier temps le site historique et dans un second temps le site culturel.

2.1.1. La présentation du site historique

Un site historique est un espace naturel ou une formation naturelle remarquable de par son caractère historique. Il est lié aux évènements passés et à la mémoire d'un peuple. C'est le lieu de mémoire, car certains événements historiques ou d'activités humaines se sont passées sur ces endroits. La tombe de *naaba Tırkũum* est un site historique. Elle est située à l'ouest du palais royal.

> *Ce site est situé à environ 100 m à l'Est du site Koudùm-daaga ou le marché du chef et à environ 150 m à l'ouest de la résidence royale. La tombe est encadrée de tous les quatre côtés par des murs de construction en ciment. Une porte en métallique permet d'accéder au site (M. Kientyeda, 2023 :24).*

La tombe est logée dans une case cylindrique, construite en briques de ciment dont la porte est orientée vers l'Ouest (cf. photo n°1). La toiture se compose de perches fortement attachées au sommet par des fibres de lianes. Sur ces perches, sont placées des nattes appelées *zãrse* en langue *moore.* L'entrée de la case est refermée par un secco. De chaque côté de la porte, on a planté un pieu à quelques centimètres du mur : cela permet de fermer la case en glissant la natte de secco entre le mur et le pieu (CAPES, 2006 :128). La toiture de la case est renouvelée pour atténuer les effets des intempéries. À 10 m de la case se trouvent côté nord-est, deux arbres sous lesquels trône un autel qui sert aux sacrifices.

La photo ci-dessous est la tombe du fondateur de Zorgho, tombe qui constitue en même temps un autel pour la chefferie traditionnelle de Zorgho. D'après les données issues des enquêtes orales, cette tombe remonterait à la fondation même de la chefferie de Zorgho et demeure, à ce jour, toujours en usage sur le plan spirituel. Elle témoigne ainsi de la continuité des pratiques funéraires associées à l'autorité politique locale. S. Kaboré[1] et L.T Kaboré[2] soulignent que certains *Moose* de Zorgho considèrent cet autel comme un espace investi d'une puissance surnaturelle agissant sur la vie des hommes. Il est perçu comme un lieu de résidence

[1] S. Kaboré, 37 ans, cultivateur, Tengsobdgo, 19/05/2022.

[2] L.T Kaboré, 47 ans, cultivateur, Tengsobdgo, 19/05/2022.

des divinités, lesquelles interviennent pour aider les individus à surmonter les difficultés de l'existence et à favoriser leur réussite sociale.

La chefferie de Zorgho possède un patrimoine historique particulièrement riche. Il intervient dans la vie sociale et culturelle des *Moose* et son étude a permis de connaître le mode de vie des *Moose*.

Photo n°1 : La tombe de *naaba Tırkũum*

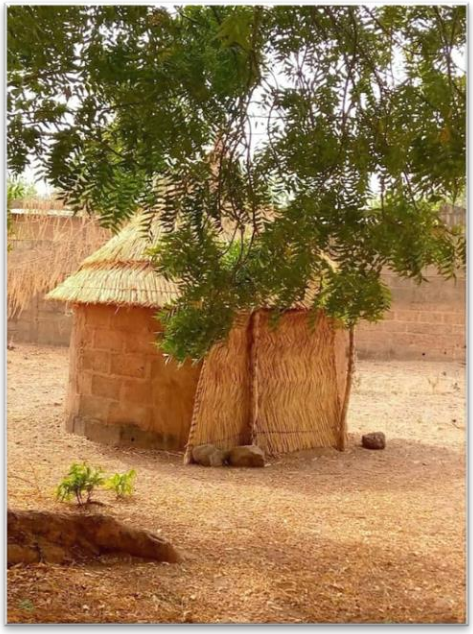

Vue de la tombe de *naaba Tırkũum* logée dans une case dont le toit est renouvelé
Source : Kientyeda Mouni en 2021

2.1.2. La présentation du site culturel

Un site culturel renvoie à la création, aux savoir-faire, aux arts et aux traditions. Il diffuse la culture d'un peuple. Il existe un site culturel à Zorgho dont l'objectif est de promouvoir la paix à travers les œuvres d'art. Pour V. Nikiéma (2025 :165), le monument de la paix érigé sur la colline sacrée de *Zongpiiga* **(**cf. photo n°4), inauguré le 23 janvier 2016 est un message fort envoyé à toutes les communautés vivantes dans la province du Ganzourgou en général et en particulier à la population de la chefferie de Zorgho. À travers l'art, l'association des jeunes plasticiens de *Neerwaya* et la chefferie traditionnelle veulent inciter la population à œuvrer pour la paix et au renforcement de la cohésion sociale. L'histoire a démontré que la paix est un élément capital pour toute réussite qu'elle soit économique, politique et culturelle. Les autorités politiques et traditionnelles ont vite compris que sans la paix aucun développement n'est possible (V. Nikiéma, 2025 :165). Les branches du baobab portent des colombes qui

symbolisent la paix. La présence des colombes témoigne de la pureté du message, de son caractère rassembleur (I. SALOGO, 2024 : 189). La colombe matérialise un signe de paix et de purification. Par ailleurs, Zorgho abrite également des sites naturels qui ont profondément marqué son histoire et contribuent à la mémoire collective de la population.

2.2. Les sites naturels sacrés

Les sites naturels sont des éléments du milieu physique qui sont intégrés par la suite dans la sphère culturelle de la population de Zorgho. Ils sont définis comme étant « *des aires terrestres ou aquatiques qui ont une importance spirituelle spéciale pour des peuples ou des communautés* » (R. Wild, C. Mc Leod,2012 : 47).

Le patrimoine culturel matériel de la chefferie de Zorgho présente une valeur culturelle que lui attribuent les communautés locales. Nos investigations nous ont permis d'identifier la rivière sacrée Sura et l**e** baobab sacré.

2.2.1. La rivière Sura

Sura est une rivière sacrée traversant la ville de Zorgho du nord-est au sud-ouest. Pour V. Nikiéma (2025), elle constitue pour la population un lieu de vénération. Selon P. Kaboré[3], cette rivière est importante pour les *Moose* de Zorgho car elle représente le symbole vivant entre les populations actuelles et leurs ancêtres qui l'ont utilisée. Elle est non seulement une ressource vitale pour sa communauté, mais joue également un rôle symbolique et spirituel dans leur culture. M. Kaboré[4] soutient que la population la considère comme un être avec des forces mystérieuses avec qui il faut tisser des pactes. Il existe de nombreux crocodiles dans la rivière *Sura* **(**cf. photo n°2).

Ces animaux assurent l'équilibre écologique de la mare mais notons que les pratiques humaines telles que la pratique de l'agriculture et la confection des briques sur les berges de la rivière favoriseraient l'ensablement de cette dernière. À une certaine période de l'année, l'eau tarit, mettant en difficulté les animaux aquatiques. L'absence de l'eau dans la rivière sacrée ne dégrade pas sa sacralité selon N. Ouédraogo[5]. À l'approche de chaque saison pluvieuse, certaines personnes viennent de partout de façon individuelle ou collective pour demander l'aide de la rivière *Sura.*

[3]P. Kaboré, 55 ans, Tomnaaba (chef), Palais royal de Zorgho, 18/05/2022.

[4] M. Mohamadi, 53 ans, cultivateur, Zorgho, 18/05/2022.

[5] N. Ouédraogo, 45 ans, cultivateur, *Tengsobdgo*, le 03/09/2022.

Photo n°2 : La rivière Sura



Vue d'une partie de la rivière Sura menacée par l'urbanisation
Source : Nikiéma Victor en 2022

2.2.2. Le baobab sacré

Le *naab-gãag-toɛga* ou baobab royal (cf. photo n°3) est situé à côté des locaux de la mairie de Zorgho dans sa partie au nord-ouest. Pour P. Kaboré, le baobab est un arbre mythique pour les *Moose*. Ce qui revient à dire que le pouvoir politique de Zorgho est intimement lié à cet arbre (V. Nikiéma 2025 : 82). Tout nouveau chef de Zorgho intronisé doit impérativement s'asseoir au pied du baobab sacré avant d'accéder au *na-yiri* (cour royale). Signalons qu'à Boulsa[6] aussi, le nouveau prince (le prince élu) doit dans l'étape de *Yargo*-Lilyala, faire deux fois le tour du baobab sacré avant d'arriver à Lilyala (V. Sedogo, 2007 : 411). Des sacrifices sont faits par *Tengsoaba* aux pieds du baobab pour implorer aux mânes des ancêtres la protection, la santé, la longévité et un règne paisible pour le nouveau chef. *Naaba Zan-kana* fut le premier chef a séjourné sous ce baobab sacré. Malgré l'importance du patrimoine culturel matériel, il subit de nombreuses menaces.

[6] Boulsa est un royaume fondé par *naaba Namende*. Il est situé au Centre-Nord du Burkina Faso.

2.3. Les différentes formes de menaces

Certains éléments du patrimoine culturel matériel de Zorgho fait l'objet de menace de plusieurs ordres qu'il convient de mentionner. Pour ce faire, nous abordons dans un premier temps les menaces anthropiques et dans un second temps les menaces naturelles.

2. 3.1. Les menaces anthropiques sur le patrimoine culturel

Zorgho dispose d'une richesse culturelle et environnementale significative, révélant ainsi l'identité et l'histoire de cette communauté. Ce patrimoine qui inclut des écosystèmes naturels, constitue un atout précieux pour le développement local et la préservation de la mémoire collective.

Cependant, cet état des lieux est assombri par plusieurs menaces qui pèsent sur ces ressources. Nous avons constaté au cours de nos recherches que l'état actuel du patrimoine laisse à désirer car il fait face à plusieurs facteurs qui menacent sa survie. En effet, certains sites sont en voie de disparition en raison de leur méconnaissance par la population en tant que biens patrimoniaux. C'est le cas de la rivière Sura. Envahie par des ordures de tout genre, elle est devenue à certains endroits un lieu de dépotoir des ordures. En outre, ces facteurs occasionnent d'importants dégâts sur les biens patrimoniaux tels que l'ensablement.

Les actions humaines constituent une menace majeure pour le patrimoine culturel matériel. En effet, certaines activités de l'homme comme l'agriculture intensive, les feux de brousse, la pollution, entre autres entrainent la destruction de certains sites patrimoniaux (Cf. photo n°3). Ces phénomènes entraînent la perte progressive de la biodiversité du paysage culturel, en particulier les arbres sacrés. Parmi ces menaces figurent la pression urbaine et le développement économique. En plus, la négligence d'une partie de la population locale de la valeur historique et culturelle des éléments du patrimoine culturel de Zorgho est un obstacle majeur à leur valorisation par la documentation mais aussi par la promotion de leur identité culturelle par le biais de leurs biens ethnographiques. Cette ignorance a pour conséquence directe le désintéressement interne et externe dans la gestion de ces biens patrimoniaux.

Photo n°3 : *Naab-gãag-toɛga* ou baobab sacré



Vue du *Naab-gãag-toɛga* ou baobab sacré dont l'espace est ravagé par des flammes
Source **:** Nikiéma Victor en 2023

L'urbanisation rapide et les projets d'infrastructures que nous constatons ces dernières années sont des risques pour la survie des sites patrimoniaux, souvent relégués au second plan dans les décisions de planification. Selon F.P.G Yambressinga (2006 : 45), le premier lotissemen[illegible]ux espaces administrat[illegible]s à usages d'habitation ont été presqu'érigées sur le lit de la rivière Sura (cf. photo n°2). Cette photo nous édifie sur la non prise en compte des réalités socioculturelles, historiques et économiques dans les projets de lotissement. Pourtant la modernisation doit se faire en tenant compte du patrimoine culturel. Le volet patrimoine doit être indu dans les frais d'étude de grands travaux de construction et d'aménagement. Mais ce patrimoine est constamment menacé par l'urbanisation et les lotissements.

En plus, le baobab sacré et la tombe de *Tırkũum* se trouvent dans des zones aménagées et peuvent faire l'objet de destruction à long terme si on n'y prend pas garde. Cette hypothèse vient du fait que le baobab se trouve dans l'enceinte de la mairie de Zorgho et subit souvent des menaces (de feu de brousse) sous le regard des autorités administratives et coutumières. Deuxième hypothèse, les projets d'aménagement de l'espace administratif de la mairie peuvent impacter l'existence du baobab sacré. Par déduction, la tombe de *Tırkũum* logée à côté de la résidence du Haut-commissaire de Zorgho pourrait un jour faire l'objet de destruction.

Les insuffisances et faiblesses relatives au cadre juridique de protection, de conservation et de valorisation du patrimoine culturel burkinabè en général et en particulier celui de Zorgho

sont la méconnaissance des textes juridiques nationaux sur le patrimoine culturel par la majorité des acteurs et les populations, la faible internalisation des dispositions des conventions internationales dans le dispositif juridique national notamment les obligations des États parties, la faible application et applicabilité du dispositif juridique national, la faible prise en compte de certains pans du patrimoine culturel et l'insuffisance des ressources financières, humaines, techniques et matérielles.

2.3.2. Les menaces naturelles

Le patrimoine culturel de Zorgho est également fragilisé par les effets des changements climatiques (cf. Photo n°4). Le monument de la paix est victime des effets des aléas climatiques. L'œuvre est en état de détérioration avancée. Les oiseaux artistiquement représentés et la peinture de l'œuvre ont disparu (V. Nikiéma, 2025 : 165). Les aléas climatiques combinés à d'autres facteurs ont détruit les colombes sur les branches du baobab comme en témoigne l'image du monument. I. Salogo (2024 : 85) abonde dans le même sens en ces termes « *Les conséquences des aléas climatiques, notamment les variations de température et de l'hygrométrie, affectent à long terme la qualité et la durée de vie des œuvres constituées principalement de matières organiques*».

Photo n°4 : monument de la paix



Vue du monument de la paix dont les intempéries ont eu raison des colombes sur les branches. On aperçoit sur une branche le reste de fer qui portait les colombes.

Source : Nikiéma Victor, 2023

À cela s'ajoute l'assèchement rapide de la rivière Sura, en grande partie dû à des facteurs humains, mais également à des facteurs naturels comme les aléas climatiques. Au regard de la gravité de la situation, des politiques ont été prises pour sauver ce patrimoine menacé.

2.4. Les politiques de sauvegarde du patrimoine matériel

Des actions urgentes s'imposent pour faire face aux menaces qui pèsent sur le patrimoine matériel à Zorgho. Il est nécessaire de prendre en compte la protection du patrimoine culturel dans les politiques d'urbanisation en définissant les zones à forts défis culturels et en instaurant des règles de rénovation idoines dans certains cas.

Des décisions et des actes majeurs ont été posés dans le sens de la protection et de la sauvegarde du patrimoine culturel national. Au titre de ces décisions et actes, nous avons l'adoption de l'Ordonnance n°85-04/CNR/PRES du 29 août 1985 portant protection du patrimoine culturel, premier texte juridique dédié spécifique à la protection du patrimoine culturel burkinabè après l'indépendance politique du pays en 1960 et qui a abrogé la loi n°56-1106 du 3 novembre 1956, portant protection des monuments naturels, des sites et des monuments à caractère historique, scientifique, artistique ou pittoresque, le classement des objets historiques, scientifiques ou ethnographiques et la réglementation des fouilles. Nous avons également la réalisation en février, mars et avril 2004 des premières opérations d'inventaire du patrimoine culturel, l'inscription courant août 2004 des premiers biens culturels sur le registre d'inventaire et sur la liste nationale du patrimoine culturel.

Quant à la Politique Nationale de Culture (PNC) adoptée par décret n°2009-778/PRES/PM/MCTC/MEF du 10 novembre 2009 et qui a couvert la période 2010-2O18, la vision était de *« mettre en œuvre une dynamique de développement culturel fondée sur les valeurs culturelles communes propres aux burkinabè et sur la créativité des acteurs en vue de l'épanouissement social et économique des populations du Burkina Faso »* (MCTC, Burkina Faso, 2008 : 41). Le patrimoine culturel a été pris en compte dans cette politique au niveau de l'objectif spécifique 1 « Protéger et valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel ». En matière de gestion du patrimoine culturel, trois lois furent adoptées de 1985 à nos jours. Il s'agit de l'ordonnance n°85-04/CNR/PRES du 29 août 1985 portant protection du patrimoine culturel, de la loi n° 024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso qui a été abrogé par la loi n°022-2023/ALT du 08 août 2023 portant protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso. En effet, cette loi n°022 -2023/ALT portant protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel au

Burkina Faso en son article 11 souligne que « *les collectivités territoriales assurent l'entretien, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel qui leur est dévolu* ».

Au plan international, des textes ont été adoptés pour protéger le patrimoine culturel mondial. Les principaux textes sont la Convention de la Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses deux Protocoles (1954 et 1999), la Convention relative à la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel adoptée par la conférence de l'UNESCO à Paris le 16 novembre 1972.

Au plan local, la sensibilisation des habitants de la ville de Zorgho sur l'importance du patrimoine culturel matériel doit accompagner les politiques culturelles pour développer un sentiment d'appropriation du patrimoine comme l'atteste l'article 16 de la loi n°022 -2023/ALT portant protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso : « *Les communautés sont dépositaires du patrimoine culturel. Elles veillent à sa sauvegarde et sa transmission de génération en génération, de manière à laisser une place à l'évolution naturelle des savoirs et savoir-faire ainsi qu'à la créativité* ». Il existe des textes relatifs à la protection du patrimoine culturel au Burkina mais son application par les communautés rencontre des difficultés.

Les chercheurs doivent conjuguer leurs efforts avec les agents du ministère de la culture de Zorgho pour faire un inventaire afin de mieux connaître les biens menacés et les documenter.

Pour une meilleure gestion du patrimoine matériel à Zorgho, il est impératif d'avoir un responsable chargé du patrimoine et un archéologue dans les commissions de lotissement au Burkina Faso et en particulier à Zorgho. Sissao (2013) a dénoncé dans son ouvrage intitulé *Toponymie et processus d'installation des villes du Burkina Faso : cas de Zorgho,* l'absence d'archéologue et d'un responsable chargé du patrimoine dans la commission de lotissement à Zorgho. L'implication des autorités coutumières dans la commission de lotissement de 1996 constitue une avancée significative dans la préservation du patrimoine culturel matériel face aux dynamiques urbaines croissantes à Zorgho (Sissao, 2013 : 231).

3. Discussion

De cette analyse, il en découle que Zorgho regorge d'énormes patrimoines culturels matériels allant des sites historiques, en passant par des sites culturels jusqu'aux sites naturels. Ce patrimoine culturel matériel est fortement menacé par des actions anthropiques, naturelles. L'urbanisation rapide de Zorgho est une véritable menace des biens culturels matériels. Des

immondices envahissent les lits de la rivière sacrée. Les occupations anarchiques des espaces contenant la mémoire collective des *Moose* de Zorgho constituent une menace pour le patrimoine culturel matériel. Les collectivités territoriales doivent assurer la sauvegarde et l'entretien du patrimoine culturel de leur ressort territorial comme le souligne la loi n°022 - 2023/ALT portant protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso en son article 11 « *les collectivités territoriales assurent l'entretien, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel qui leur est dévolu* ».

La faible volonté politique envers le patrimoine culturel depuis l'administration coloniale jusqu'à l'indépendance constitue un véritable problème pour le patrimoine culturel. Les premiers acteurs de l'urbanisation de nos villes au Burkina Faso et en particulier de Zorgho accordaient moins de places aux valeurs du terroir. À ce titre, F.P.G Yambressinga (2006 : 45), soulignait que le premier lotissement de Zorgho avait fait la part belle aux espaces administratifs reléguant en arrière-plan les lieux de cultes. Selon P. Kaboré[7], des parcelles d'habitation et des espaces administratifs ont occupé certains patrimoines culturels matériels de Zorgho. Mais, avec le soutien des chercheurs et de certains politiciens ces dernières années, on assiste à l'adoption des textes et des mesures visant à protéger et à sauvegarder le patrimoine culturel matériel comme en témoigne la loi n°022-2023/ALT portant protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso en son article 59 : « *Pour tout travail d'aménagement susceptible d'affecter des biens du patrimoine culturel ou des gisements archéologiques, la structure responsable dudit travail fait recours soit à l'archéologie préventive, soit à une évaluation d'impact culturel, soit aux deux à la fois* ». Depuis 1996, les autorités coutumières de Zorgho ont été associées dans la commission de lotissement (Sissao, 2013 : 231).

Conclusion

En somme, bien que le patrimoine culturel matériel de Zorgho soit riche et diversifié, il est urgent de reconnaître et de prendre des mesures idoines face aux menaces qui pèsent sur lui. Une approche intégrée, impliquant la communauté, les autorités locales et les partenaires externes, s'avère indispensable pour garantir la sauvegarde et la valorisation de ce patrimoine au profit des générations présentes et futures. Depuis l'indépendance de la Haute-Volta jusqu'à

[7] Kaboré Pierre, 55 ans, Tomnaaba, palais royal de Zorgho, 18/05/2022.

nos jours, il y a des textes internationaux et nationaux relatifs à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso en général et en particulier à Zorgho mais le patrimoine culturel matériel subit toujours des pressions anthropiques et des menaces naturelles. Par ailleurs, force est de reconnaitre que la lutte pour la sauvegarde des valeurs, des éléments tangibles ne doit pas être l'apanage des seuls dirigeants. Cette lutte nous incombe tous, en ce sens que ce sont nos identités à nous qui sont en situation de péril. Ce constat amer nous interpelle à œuvrer davantage pour une sauvegarde adéquate de notre patrimoine pour le bien-être des générations futures. Pour ce faire, la modernisation de Zorgho doit se faire en tenant compte des aspirations du peuple et du patrimoine culturel qui constitue l'identité de ce peuple.

Sources et bibliographie

Sources orales

Noms Prénoms	Âges	Profession ou Statut social	Lieux d'enquête	Dates et heures d'enquête	Thèmes
Kaboré Lucien Tarbala	47 ans	Cultivateur	Tengsobdgo	19/05/2022 7h00	Le rôle des sites naturels
Kaboré Mohamadi	53 ans	Cultivateur	Zorgho	18/05/2022 10h40	Protection du patrimoine culturel
Kaboré Pierre	55 ans	Tomnaaba (chef)	Palais royal de Zorgho	18/05/2022 9h00	L'importance des sites historiques et naturels
Kaboré Saydou	37 ans	Cultivateur	Tengsobdgo	19/05/2022 9h00	Les menaces du patrimoine culturel de Zorgho
Ouédraogo Jean-Baptiste	56 ans	Cultivateur	Tengsobdgo	18/05/2022 7h00	Les chefs coutumiers et la gestion du patrimoine culturel
Ouédraogo Noangma	55 ans	Cultivateur	Tengsobdgo	03/09/2022 10H30	Les stratégies de préservation du patrimoine par les communautés

Les textes juridiques nationaux

Arrêté n°2004-652/MCAT/SG/DPC du 09 août 2004 portant inscription de biens culturels sur le registre d'inventaire.

Loi n° 017-2006/AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso

Loi n°56-1106 du 3 novembre 1956, portant protection des monuments naturels, des sites et des monuments de caractère historique, scientifique, artistique ou pittoresque, le classement des objets historiques, scientifiques ou ethnographiques et la réglementation des fouilles.

Loi n°022 -2023/ALT portant protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso.

Ordonnance n°85-04/CNR/PRES du 29 août 1985 portant protection du patrimoine culturel.

Les textes internationaux

Convention relative à la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel adoptée par la conférence de l'UNESCO à Paris le 16 novembre 1972.

Convention de la Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses deux Protocoles (1954 et 1999).

UNESCO, 16 septembre 2017, ''*Convention concernant la protection du patrimoine culturel et nature*'' adoptée par la conférence générale à sa dix-septième session, Paris, 58p.

Références bibliographie

CAPES (Centre d'Analyse des Politiques Économiques et Sociales), 2006, *État des lieux des savoirs locaux au Burkina Faso,* CAPES-RGCB, Ouagadougou Burkina Faso.

KIENTYEDA. Mouni, 2022, *Élément du patrimoine culture physique de Zorgho (BURKINA FASO) : inventaire, conservation et mise en valeur,* master, non publié, département d'histoire et archéologie, université Joseph KI-ZERBO, 70 p.

Ministère de la Communication, du Tourisme et de la Culture (Burkina Faso), 2008, *Politique Nationale de la Culture (PNC).*

NIKIEMA Victor, 2025, *Art et Rites dans la chefferie traditionnelle de Zorgho de XVIe siècle à 2022,* Thèse de Doctorat unique en Histoire de l'Art et Patrimoine Culturel, non publiée, UFR/LSH, département d'Histoire et Archéologie, Université Norbert ZONGO, Koudougou (Burkina Faso), 322p.

SALOGO. Inoussa, 2024, *Les œuvres d'arts plastiques primées à la Semaine Nationale de la Culture (SNC) des éditions de 1983 à 2018 : analyses iconographiques, techniques, stylistiques et thématiques*, thèse de doctorat unique en Histoire de l'Art, non publiée, UFR/SH, département d'Histoire et Archéologie, Université Joseph KI-ZERBO, 355 p.

SEDOGO Vincent, 2007, *Approche historique, un kù-rit-tenga du moogo (province du Namentenga, le Burkina Faso, des origines à 1896,* Edition scientifique, DIST, CNRST, Ouagadougou.

SISSAO. Claude Etienne, 2013, *Toponymie et processus d'installation des villes du Burkina Faso : cas de Zorgho*, éditions velours, Paris.

YAMBRESSINGA G. François de Paul, 2006, *Urbanisation et gestion des villes au Burkina Faso* : le cas de Zorgho (1995-2004), mémoire de Maitrise, non publié, UO, département d'histoire et archéologie, 136p.

Wild (R.) et Mc LEOD (C.), *Site naturel sacré : Ligne directrices pour les gestionnaires d'aire protégées,* Gland, Suisse : UICN.